

BULLETIN DU COMITÉ INTERNATIONAL

DES

JEUx OLYMPIQUES

PARIS, 229, Rue Saint-Honoré

Citius — Fortius — Altius

Rue Saint-Honoré, 229, PARIS

LE BULLETIN sera trimestriel jusqu'à nouvel ordre ; il contiendra les communications officielles du Comité International et tiendra ses lecteurs au courant de tout ce qui concernera l'Œuvre du Rétablissement des Jeux Olympiques. Toutes les communications doivent être adressées au Secrétaire-général du Comité, 229, rue Saint-Honoré, Paris.

Il n'a pas été possible, comme on l'avait espéré, de publier dès à présent la partie officielle du BULLETIN en trois langues différentes ; mais des arrangements ont été pris avec différents journaux anglais et américains ainsi qu'avec le Spiel und Sport pour la reproduction des passages principaux.

Il n'y aura pas d'abonnement proprement dit ; une souscription individuelle de 10 francs assurera l'envoi de toutes les publications que le Comité pourrait être amené à faire au cours de l'année.

Le Comité International nommé par le Congrès de Paris pour organiser les Jeux Olympiques est ainsi composé :

Président : M. Bikélas, vice-président de la Société d'Encouragement des études grecques, membre de la Société Panhellénique de Gymnastique.

Secrétaire général : M. le baron Pierre de Coubertin, secrétaire général de l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques.

Trésorier : M. Callot, ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Membres : MM. le général de Boutowsky, attaché à la Direction des Ecoles militaires russes.

Le Docteur Jiri Guth, professeur au Lycée de Klatovy (Bohême).

Le commandant Balck, premier professeur à l'Institut Central de gymnastique de Stockholm.

Léonard. A. Cuff, secrétaire de la New Zealand amateur athletic association.

W. M. Sloane, professeur à l'Université de Princeton (Etats-Unis).

Le Docteur Zubiaur, recteur du Collège national de l'Uruguay (République Argentine).

Le comte Lucchesi-Palli, vice consul d'Italie à Paris.

C. Herbert, secrétaire de l'Amateur athletic association d'Angleterre.

Lord Amphyll.

Franz Kémény, directeur de l'Ecole royale d'Eger (Hongrie).

ATHÈNES, 1896

En exprimant le vœu que les Jeux Olympiques internationaux soient célébrés à Athènes en 1896, le Congrès athlétique n'a fait que « rendre à César ce qui est dû à César » L'idée féconde du rétablissement de ces jeux est une idée éminemment hellénique ; ce n'était que justice de la réaliser, pour la première fois, sur le sol même qui l'a vu naître. Du reste, depuis le premier jour jusqu'au dernier, l'esprit de la Grèce antique semblait planer sur le Congrès. Il a inauguré ses travaux par l'hymne à Apollon, il a rétabli les Jeux Olympiques et il a fini par un Symposium. Il ne manquait à ce banquet que des bandelettes au front des convives pour justifier tout à fait le délégué Hellène lorsque, répondant au toast du président, aux délégués étrangers, il déclara qu'il n'y avait point là d'étrangers, qu'il ne voyait autour de lui que des petits-fils des anciens Hellènes, des cousins réunis par le souvenir et au nom de l'aïeule commune !

Le choix d'Athènes a été proposé par le délégué grec à la dernière séance du Congrès. Chaleureusement appuyée par MM. de Coubertin, Sloane, Gondinet et de Villers, cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Anticipant les objections que l'on aurait pu soulever contre ce choix, M. Bikélas fit observer que l'éloignement d'Athènes n'était point un obstacle sérieux dans ces temps de communications rapides et faciles. Si la traversée de Marseille au Pirée ne sourit pas à ceux qui craignent le mal de mer, il y a la route d'Italie, ou même celle de Salonique. Si Athènes ne possède pas encore de ressources à l'égal des grandes capitales de l'occident les Jeux Olympiques y seront célébrés dans un cadre que rien au monde ne peut surpasser. Les spectateurs qui feront résonner de leurs applaudissements le Stade antique, sur les bords de l'Ilissus, n'auront qu'à lever les yeux pour voir le rocher de l'Acropole et les sommets renommés des montagnes de l'Attique. Les monuments, les musées d'Athènes seront un attrait de plus pour les sportsmen qui s'y donneront rendez-vous. On leur montrera, par des excursions aussi faciles qu'agréables, les sites des jeux antiques, Olympie, Isthmie, Nemée, Delphes !

Mais il n'y a pas que des souvenirs en Grèce, et les excursionnistes ne sont pas menacés d'avoir à camper au milieu des ruines. Athènes s'est beaucoup agrandi et embelli durant ces dernières années. On y trouve des hôtels nombreux ; il y en a qui sont tout à fait de premier ordre. Il n'y manque pas de cafés, de restaurants, de théâtres. Le palais de l'industrie (*le Zappeion*), l'Académie, l'université, la société littéraire le Parnasse ouvriront leurs vastes et belles salles pour fêter le rétablissement des Jeux Olympiques. Les sociétés athlétiques grecques, s'empresseront d'offrir une hospitalité cordiale aux concurrents venus de loin.

La Grèce se prépare déjà à faire bon accueil à ses hôtes de 1896. La nouvelle du vœu exprimé par le Congrès Athlétique International y a été reçue avec enthousiasme. La presse tout entière n'a qu'une voix pour remercier le Congrès de la décision prise en faveur d'Athènes, et pour déclarer que le pays fera de son mieux afin d'y répondre dignement. « Athènes » dit le journal *Asty* l'organe semi-officiel du gouvernement, « Athènes se fera « honneur de bien recevoir les étrangers qui viendront à ces concours internationaux. On ne s'épargnera point d'efforts pour leur rendre autant « que possible agréable leur séjour en Grèce ! Le « gouvernement, la municipalité, les corporations, « tous les habitants de la capitale rivaliseront de « zèle pour montrer combien nous sommes sensi- « bles à l'honneur fait à Athènes et à la Grèce. Une « bonne partie des applaudissements qui acclameront les vainqueurs aux Jeux Olympiques rétablis « s'adresseront de droit à ceux qui ont conçu l'idée « de leur première célébration à Athènes, ainsi qu'à « ceux qui en adoptèrent la proposition. »

Il y a tout lieu d'espérer que S. M. le Roi et toute a famille Royale de Grèce accorderont à ces fêtes leur bienveillant appui. La société Panhellénique le gymnastique, qui a été représentée au Congrès, est sous le patronage du Prince héritier. Le prince Georges en est le président honoraire ; le prince Nicolas en est membre d'honneur. Quant au Roi lui-même, la dépêche dont il a honoré M. le baron le Coubertin et qui a été communiquée au Congrès, démontre suffisamment l'intérêt qu'il prend au rétablissement des Jeux Olympiques.

LE CONGRÈS DE PARIS

Le Congrès a été convoqué par une décision du Conseil de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques au printemps de 1893, sur la demande de MM. Ad. de Pallissaux et de Coubertin. Trois commissaires furent chargés de l'organiser : MM. le baron Pierre de Coubertin, secrétaire général de l'Union, pour l'Europe continentale — C. Herbert, secrétaire de l'Amateur Athletic Association, pour l'Angleterre et ses colonies. — W. M. Sloane, Professeur à l'Université de Princeton (Etats-Unis) pour le continent américain.

Une réunion préliminaire eut lieu à l'University Club à New-York, le 27 novembre 1893 et une seconde réunion eut lieu à Londres, au Sports Club, le 7 février 1894. Dans l'intervalle le programme du Congrès accompagné de l'appel suivant, avait été adressé aux fédérations athlétiques et sportives du monde entier : « Nous avons l'honneur, y était-il dit de vous communiquer le programme du Congrès international qui se réunira à Paris le 17 juin prochain, sous les auspices de l'Union des Sociétés françaises des Sports Athlétiques. L'objet en est double. Il importe, avant tout, de conserver à l'athlétisme le caractère noble et chevaleresque qui l'a distingué dans le passé, afin qu'il puisse continuer de jouer efficacement dans l'éducation des peuples modernes le rôle admirable que lui attribuèrent les maîtres grecs. L'imperfection humaine tend toujours à transformer l'athlète d'Olympie en un gladiateur de cirque. Il faut choisir entre deux formules athlétiques qui ne sont pas compatibles. Pour se défendre contre l'esprit de lucre et de professionnalisme qui menace de les envahir, les amateurs dans la plupart des pays, ont établi une législation compliquée pleine de compromis et de contradictions ; trop souvent d'ailleurs, on en respecte la lettre plus que l'esprit.

Une réforme s'impose et avant que de l'entreprendre, il faut la discuter. Les questions qui ont été mises à l'ordre du jour du Congrès ont trait à ces compromis et à ces contradictions qui subsistent dans les règlements amateurs. Le projet que mentionne le dernier paragraphe serait l'heureuse sanction de l'entente internationale que nous cherchons non point encore à réaliser, mais seulement à préparer. Le rétablissement des Jeux Olympiques, sur des bases et dans des conditions conformes aux nécessités de la vie moderne mettrait en présence, tous les quatre ans, les représentants des nations du monde, et il est permis de croire que ces luttes pacifiques et courtoises constituent le meilleur des Internationalismes.

L'Union, en prenant une initiative dont les résultats peuvent être si considérables, n'a pas cherché à usurper une préséance qui, dans la république des muscles, n'appartient à aucun pays et à aucune société. Elle a seulement pensé que la netteté de ses principes et de son attitude ainsi que les hautes amitiés dont elle s'honore tant en France qu'à l'étranger, l'autorisaient à donner le signal d'un mouvement de réforme dont la nécessité se fait sentir chaque jour davantage. Elle agit ainsi ans l'intérêt général et sans aucune arrière-pensée de mesquine ambition. »

Le programme du Congrès était ainsi conçu :

AMATEURISME ET PROFESSIONALISME

I. — Définition de l'amateur : bases de cette défi-

niton; possibilité et utilité d'une définition internationale.

II. — Suspension, disqualification et requalification. — Des faits qui les motivent et des moyens de les vérifier.

III. — Est-il juste de maintenir une distinction entre les différents sports au point de vue amateur, spécialement pour les courses de chevaux (gentlemen) et le tir aux pigeons ? — Peut-on être professionnel dans un sport et amateur dans un autre ?

IV. — De la valeur des objets d'art donnés en prix. — Est-il nécessaire de limiter cette valeur ? — Quelles mesures doit-on prendre contre celui qui vend l'objet d'art gagné par lui ?

V. — Légitimité des ressources provenant des admissions sur le terrain. — Cet argent peut-il être partagé entre les sociétés ou entre les concurrents ; peut-il servir d'indemnité de déplacement ? Dans quelle limite des équipiers peuvent-ils être indemnisés, soit par la société adverse, soit par leur propre société ?

VI. — La définition générale de l'amateur peut-elle s'appliquer également à tous les sports ? — Comporte-t-elle des restrictions spéciales en ce qui concerne la vélocipédie, l'aviron, les sports athlétiques, etc. ?

VII. — Du pari. — Est-il compatible avec l'amateurisme ? — Des moyens d'en arrêter le développement.

JEUX OLYMPIQUES

VIII. — De la possibilité de leur rétablissement. — Avantages au point de vue de l'athlétisme et au point de vue moral et international.

IX. — Conditions à imposer aux concurrents. — Sports représentés. — Organisation matérielle, périodicité des Jeux Olympiques rétablis, etc...

X. — Nomination d'un Comité international chargé d'en préparer le rétablissement.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

« Les Unions et les Sociétés participant au Congrès ne sont pas liées par les résolutions adoptées. Le Congrès a pour but d'émettre des avis sur les différentes questions qui lui sont soumises et de préparer, mais non d'établir une législation internationale. »

A la veille de l'ouverture du Congrès, la liste suivante pût être dressée et publiée : rien ne prouve mieux à quel point le succès avait répondu aux efforts des organisateurs.

Liste des Membres honoraires et des Délégués du Congrès

MEMBRES HONORAIRES

S. M. le Roi des Belges.
S. A. R. le Prince de Galles.
S. A. R. le Prince royal de Suède et de Norvège.
S. A. R. le Prince royal des Hellènes.
S. A. I. le Grand Duc Wladimir de Russie.
S. E. le ministre de l'Instruction publique d'Autriche.
M. le Président du Conseil municipal de Paris.
MGR LE DUC D'AUMAÛLE.
M. LE COMTE CZAKI, Ministre de l'Instruction publique de Hongrie.
LORD ABERDARE.
M. HODGSON PEATT, Président de l'Alliance Universitaire Internationale.
M. ERNEST LAVISSE, de l'Académie Française.
M. JOSEPH REINACH, Député.
M. FRÉDÉRIC PASSY, Membre de l'Institut.
M. R. BONGHI, Membre du Parlement Italien.
M. R. FELDHAUS, Membre du Parlement Allemand.
M. LE GÉNÉRAL DE BOUTOWSKI, Attaché à la direction des écoles militaires russes.
M. LE D^R HARRIS, Commissaire de l'Education des Etats-Unis.
M. FRÉDÉRIC BAJER, Membre du Parlement Danois.
M. BALFOUR, Membre du Parlement Anglais.
M. LE COMTE FISOGNI, Membre du Parlement Italien.
M. H. LAFONTAINE, Membre du Parlement Belge.
M. ALEXANDRE HEGEDIUS, Membre du Parlement Hongrois.
M. ELIE DUCOMMUN, Président du Bureau international de la Paix.
M. G. DE SAINT-CLAIR.
M. LE VICOMTE LÉON DE JANZÉ, Président de l'Union des Sports Athlétiques.
M. EUG. SPULLER, Député, ancien Ministre.
M. MARION, Professeur à la Faculté des Lettres.
SIR JOHN ASTLEY, Président du Sport-Club de Londres.
M. LE CAPITAINE BALCK, Président de l'Union Gymnastique de Stockholm.
M. FRANZ KÉMÉNY, Directeur de l'Ecole Royale d'Eger.
M. JULES SIMON, de l'Académie Française.
M. JANSSEN, Membre de l'Institut.
M. LE COMTE HOYOS, Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, à Paris.
M. LÉ D^R GILMAN, Président de l'Université Johns Hopkins (Baltimore).
M. L'AMIRAL BARON LAGÉ, Président de l'Union des Yachts Français.
M. JEAN PHOKIANOS, Président de la Société Panhellénique de Gymnastique.
M. LE COMTE DE JUIGNÉ Député, Président de la Société Hippique française.
M. LE BARON DE SÜTTNER.
M. LE D^R JIRI GUTH, Professeur au lycée de Klatovy (Bohême).

M. CAPUCCIO, Secrétaire du Rowing-Club Italien.
M. PARMENTIER, Président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France.

M. LE D^R W. P. BROOKES.
M. C. WALDSTEIN, Directeur de l'Ecole Américaine d'Athènes.

LORD DUFFERIN, Ambassadeur d'Angleterre.
M. G. A. ADEE, Président du New-York Athletic-Club.
M. G. STREHLI, Professeur au lycée Montaigne.

M. LE D^R ZUBLAUR, Recteur du Collège national de l'Uruguay.

M. L. CUFF, Secrétaire de la New-Zealand Amateur Athletic Association.

M. DE MÉLÉNIEWSKI, Député de la Noblesse de Kiev.

Président du Congrès

M. LE BARON DE COURCEL, Sénateur, ancien Ambassadeur.

Commissaires

MM. LE BARON PIERRE DE COUBERTIN, Commissaire général. — E. CALLOT. — A. DE LA FRÉMOIRE. — AR. MASSON. — LE VICOMTE DE MADEC. — FERNAND D'ORVAL. — LE COMTE JACQUES DE POURTALÈS. — THÉODORE STANTON. — LE COMTE DE VILLERS.

Commissaire, chargé du service de la Presse

M. FRANZ REICHEL.

Délégués

1. Association des Instituteurs pour l'Education Physique de la Jeunesse. MM. Moulin, instituteur ; Picart, professeur de jeux scolaires. — 2. Union Vélocipédique de France. MM. Roussel ; Pagis ; le D^r Minart ; Duval ; Mousset. — 3. Racing Club de France. MM. Michel Gondinet, avocat à la Cour d'appel ; P. Lejeune. — 4. Société de Sport de l'Île de Puteaux. MM. André Toutain, auditeur à la Cour des Comptes ; Maurice Borel, secrétaire d'ambassade. — 5. Polo Club de Paris. MM. le vicomte de La Rochefoucauld ; René Raoul-Duval. — 6. Société d'Encouragement de l'Escrime. MM. H. de Villeneuve, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat ; le colonel Dérue, Ad. Corthey. — 7. Société Panhellénique de Gymnastique d'Athènes. M. D. Bikélas. — 8. Union des Yachts Français. MM. Morel-Fatio, Gaston Fournier ; de Boulogne ; Deha ; Loste ; le Vicomte de Rochehouart. — 9. Société de Gymnastique de Saint-Petersbourg. M. Alexei Lebedew. — 10. Federazione Ginnastica Italiana. M. le comte Lucchesi-Palli. — 11. Société Hippique Française. MM. le baron du Teil du Havelt ; le baron de Caravon la Tour. — 12. Nederlandsche Voetbal en Athletiek Bond (Le Délégué désigné a été empêché au dernier moment de se rendre à Paris). — 13. Stade Français. MM. Garcet de Vauresmont ; Jean Borie. — 14. Union Chrétienne de Jeunes Gens. MM. Rideout ; Adrien. — 15. Union Nationale des Sociétés de Tir. MM. Mérillon, ancien député ; Lermusiaux ; Lefèvre ; Lecœuvre ; Chapron. — 16. Association des cités de Gymnastique de la Seine. M. H. Derosselle. — 17. Union des Sociétés de Gymnastique de France. MM. Loutil ; Sansbœuf. — 18. Amateur Athletic Association (Londres). Victorian Amateur Athletic Association (Melbourne). M. C. Herbert ; Norman Jones. — 19. National Cyclist's Union. MM. N. L. Clark ; R. Todd ; J. Britten. — 20. Irish Amateur Athletic Association (Dublin). MM. D. Bulger ; J. T. Magee. — 21. Club Alpin Français. MM. Charles Durier ; Puiseux, professeur à la Sorbonne. — 22. Amiens-Cycle. MM. Chenu ; Lamy. — 23. Svenska Gymnastik-forbundet (Stockholm). MM. Frédéric Bergh ; S. de Drakerberg. — 24. Ligue vélocipédique Belge. MM. Carroen ; J. Hanser. — 25. Association Vélocipédique d'Amateurs. MM. L.-P. Reichel ; René Lacroix ; G. de Lafreté. — 26. Decimal L. T. et B. Society. MM. Gaskett James ; J.-H. Le Cocq. — 27. Université d'Oviedo (Espagne). MM. le professeur Adolpho Gonzalès Posada ; le professeur Aniceto Sela. — 28. Athletic and Running Club (Bruxelles). M. Adolphe Ziane. — 29. New-York Athletic Club. M. le Professeur W.- M. Sloane. — 30. La « Jeune Epée ». MM. Joseph Renaud ; Sauton. — 31. Stade Bordelais. M. A. Mangeot. — 32. Union Sportive des Etudiants de Caen. M. Franz Reichel. — 33. Fédération Belge des Sociétés de Courses à pied. MM. Ketels ; Charles Dereine. — 34. Association vélocipédique Internationale. MM. J. Sloan ; O. Sloan. — 35. Wenlock Olympian Society (a adhéré dans une assemblée générale tenue à Wenlock (Angleterre) le 24 mai 1894). — 36. Académie d'Armes. MM. Rouleau ; Robert. — 37. Polytechnic-Club (Londres). M. le Comte O'Connell. — 38. Société d'Encouragement au Sport Nautique. MM. Ch. Fenwick ; F. Boudin. — 39. Union Athlétique du 1^{er} arrondissement. MM. Léon Guillebont ; Lécuyer. Les Sociétés suivantes n'ayant pu envoyer des délégués avaient fait parvenir leur adhésion par écrit. — 40. Socie dad Ginnastica Espanola (Madrid). — 41. Ligue Pédestre Belge (Bruxelles). — 42. National Skating Association of Great Britain (Cambridge). — 43. Scottish Amateur Athletic Association (Edimbourg). — 44. Ceska obec Sokolskav Praze (Prague). — 45. New Zealand Amateur Athletic Association (Christchurch). — 46. Université de Californie (Oakland). — 47. Victorian Rowing Association (Melbourne). — 48. Rowing Club Italiano (Turin). — 49. London Rowing Club.

LES FÊTES DU CONGRÈS

C'est le samedi 16 juin, à 4 heures du soir, que le Congrès International s'est ouvert à Paris dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne ; environ deux mille spectateurs se pressaient dans cette admirable enceinte que Puvis de Chavannes a décorée d'une fresque immortelle. Sur l'estrade avaient pris place MM. Sainsère, chef de cabinet du président du Conseil, représentant M. Dupuy ;

Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, représentant le ministre de l'Instruction publique ; Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris ; Himly, doyen de la Faculté des lettres ; Darboux, doyen de la Faculté des sciences ; les commissaires du Congrès, MM. de Coubertin, de Saint-Clair, de Pourtalès, le comte de Villers, Reichel, Masson, de la Fremoire ; enfin, les délégués français et étrangers. Dans la salle se trouvent le comte d'Harcourt, le baron des Michels, ancien ambassadeur de France à Madrid ; MM. Gidel, proviseur du lycée Condorcet ; Fretillier, proviseur du lycée Voltaire ; Blanchet proviseur du lycée Louis-le-Grand ; Korts, proviseur du lycée Montaigne ; Fringnet, inspecteur d'Académie ; Godard, directeur de l'école Monge et Mme Godard ; Rieder, ancien directeur de l'école Alsacienne ; Bræunig, sous-directeur de l'école Alsacienne et Mme Bræunig ; la comtesse de Pourtalès, le vicomte de Vogué, de l'Académie française et la vicomtesse de Vogué ; M. Cogordan, ministre de France au Caire et Mme Cogordan ; M. Criésis, chargé d'affaires de Grèce ; la marquise des Roys, Mme Adam, la générale Mercier, la marquise de Contades, le comte Arnaud de Gramont, le comte de Béthune, M. et Mme de Montgomery, MM. Perrot, directeur de l'école Normale ; Levasseur, Frédéric Passy, membres de l'Institut ; Eustis, ambassadeur des Etats-Unis ; Due, ministre de Suède et Norvège ; Jacques Normand, de Grandmaison, député, etc...

A quatre heures un quart, M. le baron de Courcel, ancien ambassadeur de France à Berlin, sénateur, en sa qualité de président du Congrès, en proclame solennellement l'ouverture et prononce un discours fréquemment applaudi. Après lui, c'est M. Jean Aicard, qui célèbre l'athlétisme en des termes inoubliables ; il a pris pour sujet : la Force et le Droit, et ce qu'il en dit est chaleureusement acclamé par les auditeurs, qui font à l'illustre poète une véritable ovation. Pendant que les choristes font leur entrée et prennent place dans l'espace qui leur a été réservé sur l'estrade, M. Théodore Reinach fait, en quelques mots, l'historique de l'Hymne à Apollon ; découvert à Delphes en 1893, déchiffré et transcrit par ses soins, c'est le seul morceau de musique antique qui soit parvenu, presque intact, jusqu'à nous.

Un silence solennel règne dans l'amphithéâtre au moment où Mme Jeanne Remacle s'avance et entonne la divine mélodie ; c'est avec une sorte de recueillement que l'auditoire écoute cette modulation à la fois gracieuse et mélancolique, étrangement rythmée et nuancée que les chœurs reprennent, soutenus par des harpes. L'effet est saisissant et digne de la circonstance et du cadre grandiose. Ainsi se termine cette fête d'ouverture qui a eu lieu, comme l'a remarqué depuis un aimable chroniqueur, avec une pompe sereine qui semblait réservée aux seules fêtes de l'Esprit.

AU LUXEMBOURG

Le lendemain dimanche 17 juin, avaient lieu dans la matinée, au Vélodrome de la Seine, les championnats vélocipédiques de l'Union des Sports Athlétiques, et dans l'après-midi, au Jardin du Luxembourg, les championnats de Longue-Paume. Le terrain de jeu était tout entouré de drapeaux multicolores ; une élégante tribune avait été dressée sous les arbres et la musique d'un des régiments de la garnison de Paris prêtait son concours. Le championnat a été gagné par l'équipe de Valenciennes, battant celles de Compiègne, de Paris et l'Amiens.

A L'HOTEL DE VILLE

Le lundi 18, dans l'après-midi, les délégués se sont rendus à l'Hôtel de Ville où ils ont été reçus par M. Champoudry, président du Conseil municipal de Paris. Au nom de la Municipalité, M. Champoudry leur a souhaité la bienvenue et leur a exprimé tout l'intérêt qu'il portait à l'œuvre entreprise. M. le baron de Courcel a remercié au nom du Congrès. Les délégués ont ensuite visité l'Hôtel de Ville dans ses plus grands détails, sous l'aimable conduite de M. Martin, secrétaire du président.

SUR LA MARNE

La Société d'Encouragement au Sport Nautique avait invité les délégués à un lunch, le mardi 19 à 4 heures, à son Boat-House de l'Île des Loups, à Nogent-sur-Marne. L'excursion, favorisée par le beau temps a pleinement réussi ; tous les bateaux de la Société réquisitionnés à cette occasion, ont

promené les invités sur la rivière ; ceux-ci se sont retrouvés ensuite autour d'une table élégamment servie ; des toasts ont été portés par MM. Reichel, Caillat, président de la société, le D^r Paillotte et Clark, délégué de la *National Cyclist's Union*.

RÉCEPTION PAR M. CHARLES DUPUY

En réponse à l'invitation qui lui avait été adressée pour la fête du 16 juin, M. Ch. Dupuy, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, avait écrit à M. de Coubertin la lettre suivante :

« Monsieur le Commissaire général,

» J'aurai l'honneur de recevoir mercredi dans la matinée MM. les délégués du Congrès International, et je serai heureux de leur montrer combien j'apprécie et j'encourage la grande œuvre à laquelle ils se sont voués.

» J'aurais désiré qu'il me fut possible d'assister à la fête d'inauguration, à laquelle vous avez bien voulu me convier. Malheureusement, mes nombreuses occupations ne me permettront pas de me rendre à cette cérémonie et je vous prie de vous faire mon interprète auprès de MM. les commissaires, pour leur adresser tous mes remerciements et leur témoigner le regret que j'éprouve, de ne pouvoir répondre à leur aimable invitation.

» Désirant cependant donner un gage de mon adhésion aux nobles sentiments qui vous inspirent, je me ferai représenter par M. Sainsère, directeur de mon cabinet, qui aura l'honneur de se rendre le samedi 16 juin à la séance solennelle d'ouverture du Congrès International.

» Agrérez, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

En conséquence, le mercredi juin, les délégués se présentèrent en grand nombre place Beauveau. Malheureusement, le président du Conseil atteint dans la nuit d'une indisposition courte et peu grave, mais extrêmement douloureuse, n'était pas à même de le recevoir. M. Sainsère le suppléa avec son amabilité ordinaire.

FÊTE DE NUIT

Il est difficile d'imaginer un spectacle plus féerique que celui que présentait le jeudi 21 juin à 9 heures du soir la pelouse du Racing-Club au Bois de Boulogne. Des milliers de verres de couleur et dans les arbres, des lanternes vénitienes : ça et là des globes électriques; M. Champoudry, président du Conseil municipal présidait. Parmi les assistants se trouvaient aussi la comtesse de Lesseps, le prince de Sagan, le colonel Dérué, le comte et la comtesse Jacques de Pourtalès, M. et Mme de Montgomery, la princesse Jeanne Bonaparte, marquise de Ville-neuve, M. Rouvier, député, ancien ministre, M. et Mme de Heredia, le vicomte de Rochechouart, le comte Louis d'Andigné, le comte de Dion, le comte de Kergariou, et presque tous les délégués et les commissaires du Congrès. L'excellente harmonie des chemins de fer de l'Ouest jouait les meilleurs morceaux de son répertoire auxquels répondaient, au loin, des fanfares de chasse, vigoureusement lancées par des sonneurs de trompe, sous la direction de M. de la Porte;

Trois courses à pied de 150, de 500 mètres plats et de 2.000 mètres avec obstacles furent gagnées par MM. Gautier, Lemonnier et Pilliuyt. Sur le ravissant programme, dessiné par M. de Paléologue, figuraient ensuite des assauts d'armes, sabre, fleuret et épée; entr'autres tireurs on applaudit Mme Gabriel, la gracieuse escrimeuse. Rien ne peut rendre l'effet de ces combats sous le feu des girandoles multicolores, dans l'air pur d'une nuit d'été.

A 11 heures, un magnifique feu d'artifice clôturait la fête; la pièce finale représentait les deux anneaux de l'Union enlacés avec le monogramme du Racing-Club.

A L'ILE DE PUTEAUX

Le vendredi 22, à 4 heures, la Société de Sport de l'Île de Puteaux a donné un goûter en l'honneur des délégués étrangers. Le vicomte Léon de Janzé, président de la Société, a promené les visiteurs à travers les jardins et les terrains de tennis encadrés de parterres fleuris. La table du goûter était décorée de multiples petits drapeaux aux couleurs de toutes les nations du monde.

LE BANQUET

C'est au Palmarium du Jardin d'Acclimatation que le banquet de clôture a eu lieu le samedi 23 juin à 7 heures. M. le baron de Courcel présidait ayant à sa droite M. Rabier, directeur de l'En-

seignement secondaire, représentant le ministre de l'Instruction publique et à sa gauche, M. Bikélas, délégué Hellène. Le baron Pierre de Coubertin, commissaire-général, placé en face, avait à sa droite, M. Michel Bréal, membre de l'Institut et à sa gauche M. le professeur Sloane, délégué américain. Parmi les personnes présentes se trouvaient MM. Jean Aicard, le comte Lucchesi-Palli, le vicomte Léon de Janzé, M. Gondinet, tous les délégués Anglais et Belges, le baron Von Reiffenstein, le comte de Villers et les commissaires du Congrès, M. Caillas, conservateur du Bois du Boulogne, M. Lebedew, délégué russe, le colonel Dérué, le vicomte de Rochechouart et MM. Fournier et Deha, de l'Union des Yachts Français, M. Lermusiaux, de l'Union des Sociétés de Tir, MM. Fabens, des *Débats*, Serpeille, du *Petit Journal*, Raymond, Radcliffe Mooney, de Pallissaux, etc...

Un orchestre a joué pendant le dîner. Au dessert M. le baron de Courcel s'est levé et a proposé à l'assemblée de boire à la santé des « souverains et chefs d'Etat ainsi que des princes des familles impériales et royales qui ont, en accordant leur bienveillant patronage au Congrès, si puissamment contribué à son succès dans le présent et dans l'avenir. »

M. de Coubertin, commissaire-général, a ensuite prononcé le discours suivant :

« Messieurs, parmi les vertus les plus faciles à pratiquer il faut compter la reconnaissance : c'est aussi le sentiment le plus facile à exprimer. Si je regarde autour de moi pour y chercher les personnes auxquelles il convient que je témoigne ma gratitude, au soir de ce congrès qui réalise l'espérance des dix premières années de ma vie d'homme, je sens que mon discours va devenir une litanie ; j'espère donc, Messieurs, que vous m'excuserez si je ne nomme personne et si, après avoir enveloppé dans un remerciement ému tous ceux qui m'ont aidé et soutenu, je vous convie à lever vos regards vers les choses qui, en ce monde, dominent les hommes, et à donner un instant d'attention à un spectacle profondément et étrangement philosophique.

» En cette année 1894, il nous a été donné de réunir dans cette grande ville de Paris, dont le monde partage toutes les réjouissances comme toutes les inquiétudes, en sorte qu'on a pu dire qu'elle en était comme le centre nerveux, il nous a été donné de réunir les représentants de l'athlétisme international et ceux-ci, unanimement, tant le principe en est peu controversé, ont voté la restitution d'une idée, vieille de deux mille ans, qui aujourd'hui comme jadis, agite le cœur des hommes dont elle satisfait l'un des instincts les plus vitaux et quoiqu'on en ait dit, les plus nobles. Ces même délégués ont, dans le temple de la science, entendu retentir à leurs oreilles une mélodie vieille aussi de 2,000 ans, reconstituée par une savante archéologie faite des labeurs successifs de plusieurs générations. Et le soir, l'électricité a transmis partout la nouvelle que l'olympisme hellénique était rentré dans le monde après une éclipse de plusieurs siècles.

» L'héritage grec est tellement vaste, Messieurs, que tous ceux qui, dans le monde moderne, ont conçu l'exercice physique sous un de ses multiples aspects ont pu légitimement se réclamer de la Grèce qui les comprenait tous. Les uns ont vu l'entraînement pour la défense de la patrie, les autres, la recherche de la beauté physique et de la santé, par le suave équilibre de l'âme et du corps, les autres enfin, cette saine ivresse du sang qu'on a dénommé la joie de vivre et qui n'existe nulle part aussi intense et aussi exquise que dans l'exercice du corps.

» A Olympie, Messieurs, il y avait tout cela, mais il y avait quelque chose de plus qu'on n'a pas encore osé formuler parce que depuis le moyen âge, il plane une sorte de discrédit sur les qualités corporelles et qu'on les a isolées des qualités de l'esprit. Récemment les premières ont été admises à servir les secondes, mais on les traite encore en esclaves, et chaque jour, on leur fait sentir leur dépendance et leur infériorité.

» Cela a été une erreur immense dont il est pour ainsi dire impossible de calculer les conséquences scientifiques et sociales. En définitive, Messieurs, il n'y a pas dans l'homme deux parties, le corps et l'âme : il y en a trois, le corps, l'esprit et le caractère; le caractère ne se forme point par l'esprit : il se forme surtout par le corps. Voilà ce que les

anciens savaient et ce que nous rapprenons péniblement.

» Ceux de la vieille école ont gémi de nous voir tenir nos assises en pleine Sorbonne : ils se sentent rendu compte que nous étions des révoltés et que nous finirions par jeter bas l'édifice de leur philosophie vermoulue. Cela est vrai, Messieurs; nous sommes des rebelles et c'est pourquoi la presse qui a toujours soutenu les révolutions bienfaisantes nous a compris et aidés ce dont, en passant, de tout cœur, je la remercie.

» Je m'étonne et m'excuse, Messieurs, d'avoir tenu ce langage et de vous avoir entraîné sur ces hauteurs : si je continuais, ce joyeux champagne s'évaporerait d'ennui; je me hâte donc de lui rendre la parole et je lève mon verre à l'idée olympique qui a traversé, comme un rayon du soleil tout puissant, les brumes des âges et revient éclairer d'une lueur de joyeuse espérance, le seuil du vingtième siècle. »

M. Michel Bréal, membre de l'Institut, après avoir porté un toast à M. de Coubertin, a évoqué la grandeur de l'œuvre entreprise; elle est destinée, croit-il, à marquer dans l'histoire de la civilisation; elle est le point de départ des *Etats-Unis d'Europe*; c'est à la fois une œuvre virile et pacifique. L'accord des exercices physiques et des travaux-intellectuels est d'ailleurs indiscutable : les jeux grecs avaient leurs poètes et leurs artistes; nous aurons, nous avons les nôtres — M. Bréal a terminé en paraphrasant éloquentement la fameuse devise athlétique formulée, par le Père Didon et adoptée par le Congrès ; *citius, fortius, altius* ; plus vite, plus fort, plus haut.!

M. Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire, a dit qu'il était heureux de pouvoir, au nom du gouvernement, remercier les membres du Congrès de l'utile collaboration qu'ils apportent à l'université. « On a montré, dit-il, tous les avantages de l'Education physique, soit pour le corps, soit pour le caractère : Je n'ai rien à ajouter à cet égard ; mais le meilleur c'est que la jeunesse cultive le jeu et prend part à ces luttes avec désintéressement, sans songer à l'utile, pour le plaisir ou pour l'honneur. C'est plus tard, un réconfort incontestable dans la vie, que d'évoquer dans les heures tristes, le souvenir de belles années qui vous sourient. Il est bon dans un temps de concurrence acharnée où les préoccupations utilitaires assujettissent tous les esprits, d'aimer quelque chose sans intérêt, de cultiver le sentiment de l'honneur. »

M. Rabier a remis ensuite au nom du ministre de l'Instruction publique, les palmes d'officier d'Académie à MM. Jules Marcadet, secrétaire du Comité de l'Union des Sports athlétiques, Ad. de Palissaux, directeur du journal *Les Sports Athlétiques* et W. M. Sloane, professeur à l'Université de Princeton, délégué américain.

M. Sloane, dans un speech rempli d'humour a remercié le gouvernement et son représentant et a dit qu'il suffirait maintenant d'un peu de persévérance pour mener à bien l'œuvre entreprise et il a assuré les assistants que dans cette œuvre, les Etats-Unis prendraient une part active.

Au nom des délégués étrangers, M. Bikélas a remercié les commissaires du Congrès, puis, dans une improvisation émue et charmante il a parlé des liens qui unissaient le monde entier à sa patrie; nos invités de 1896, a-t-il dit, seront chez eux, à Athènes.

M. le comte de Villers a bu à M. de Courcel « qui, non seulement a fait honneur au Congrès en le présidant, mais l'a, par là même, si bien fait réussir que plus tard il se trouvera honoré de l'avoir présidé » M. Fabens a remercié au nom de la presse et M. Mangeot au nom de la jeunesse.

Les délégués ont alors quitté le Palmarium et sont venus voir défiler sur la route de Madrid les membres des Clubs vélocipédiques de l'Union. La parade aux lanternes était des mieux réussies; les bicyclettes, surchargées de ballons lumineux, allaient et venaient sur l'esplanade; elles formèrent enfin un imposant cortège qui disparut dans la direction de Paris tandis que les invités s'acheminaient à pied vers la porte du Bois.

LES TRAVAUX DU CONGRÈS

Nous ne pouvons que les résumer ici. Le Congrès a tenu deux séances plénières qui ont été présidées par M. le vicomte Léon de Janzé. La première de

ces séances a eu lieu le lundi matin 18 juin. Après l'appel nominal et un échange de vues sur l'ensemble des questions soumises au Congrès, deux commissions ont été nommées pour étudier séparément les deux parties de programme. La première commission chargée d'étudier les questions d'amateurisme comprenait MM. Sloane, Carraen, Hansez, Rodd, Clapk, Britten, Reichel, Mangeot, Lebedew, Deha, Loste, Pagis, Roussel, Mousset, Fenwick, F. Reichel, Boudin, de Lafreté, Lejeune, Gondinet, Sloan, le comte de Villers, Borie, Le Cocq, le comte de Pourtalès, Puiseux, Lermusiaux, Morel-Fatio et Toutain ; elle a choisi pour président M. M. Gondinet, président du *Racing-Club* ; pour vice-présidents : MM. le professeur Sloane, délégué du *New-York athletic Club* et Todd, délégué de la *National cyclist's Union*, et pour secrétaire-rapporteur, M. A. Mangeot, délégué du *Stade Bordelais*. La seconde commission chargée d'étudier les questions relatives aux *Jeux olympiques* comprenait MM. Bikélas, le comte Lucchesi - Palli, F. Bergh, de Drakenberg, Toutain; Borel, Raoul Duval, le baron de Carayon la Tour, Sela, Posada, le vicomte de Rochechouart, Robert, Masson, le vicomte de la Rochefoucauld, G. Fournier, Rideout, le colonel Dérué; elle a choisi pour président M. Bikélas, délégué de la *Société de gymnastique d'Athènes* ; pour, vice-président, M. le baron de Carayon la Tour, délégué de la *Société hippique française*, et pour secrétaire-rapporteur, M. Maurice Borel, délégué de la *Société de sport de l'île de Puteaux*.

Les séances ont eu lieu dans les amphithéâtres de cours, à la Sorbonne ; un certain nombre de personnes munies de cartes et de représentants de la presse, les ont suivies assidûment. M. Gréard, recteur de l'Académie de Paris, a assisté à la seconde séance dont il a écouté les débats avec grand intérêt.

La commission des Jeux Olympiques a terminé ses travaux en trois séances : son rapport a été unanimement approuvé par la réunion plénière de clôture le samedi 23 ; le rapport de la commission d'amateurisme a été approuvé avec quelques modifications. Pendant tout le cours du Congrès les discussions ont été très animées sans cesser un instant d'être courtoises et, chose extraordinaire, les votes ont été émis presque tous à l'unanimité.

A l'issue de la dernière séance, MM. de Janzé, de Coubertin, Gondinet et Callot, se sont rendus chez M. le Recteur pour lui offrir leurs remerciements au nom du Congrès, pour l'hospitalité de la Sorbonne.

Après lecture des rapports de MM. Mangeot et Borel, le Congrès a, le samedi 23 juin, émis les vœux suivants :

I. Que soit considérée comme amateur en athlétisme :

Toute personne qui n'a jamais pris part à un concours ouvert à tous venants, ni concouru pour un prix en espèces ou pour une somme d'argent, de quelque source qu'elle provienne, notamment des admissions sur le terrain, ou avec des professionnels, et qui n'a jamais été à aucune période de sa vie, professeur ou moniteur salarié d'exercices physiques.

Cette définition est à peu de choses près, celle qui régit les principales fédérations athlétiques du monde. L'exclusion des ouvriers qui existe encore dans la définition de l'*Amateur Rowing Association* a été, au Congrès, l'objet de la réprobation générale, de la part des représentants de l'Angleterre et de l'Australie eux-mêmes ; cette exclusion est un défi à la démocratie et il ne s'est trouvé personne pour la défendre. La *Victorian Rowing Association* (Melbourne), avait présenté un texte plus complet, mais trop long et trop confus ; on y a relevé pourtant, avec intérêt, le paragraphe par lequel se trouve exclue, toute personne à laquelle ses succès sportifs ont procuré un avantage pécuniaire quelconque ; ce paragraphe vise ceux auxquels les fabricants de bicyclettes donnent des subventions pour faire triompher leurs machines. . . . Le *New-York Athletic Club* insiste sur la nécessité d'arriver à une définition aussi générale et aussi brève que possible ; il est vraisemblable que la définition adoptée subira ultérieurement des remaniements, mais le remarquable discours de M. le comte de Villers à la séance du 19 juin, a montré qu'il y avait unanimité sur le principe, qu'une distinction devait être faite entre la *lucre* et l'*indemnité*, celle-ci étant légitime en certains cas et que « le sport pour l'honneur » restait la formule fondamentale et intransformable à laquelle on devait tendre,

Que très exceptionnellement, les Unions ou Fédérations de Sociétés puissent autoriser la rencontre entre amateurs et professionnels, pourvu que les prix offerts ne soient pas des prix en espèces.

Cette proposition de la *Ligue vélocipédique belge* a été adoptée après une vive discussion. Une proposition de M. Roussel, vice-président de l'*Union vélocipédique de France* tendait à rendre libre la rencontre entre amateurs et professionnels. Tout en reconnaissant avec lui l'utilité des professionnels qui provoquent fréquemment le progrès en entretenant l'émulation, MM. Gondinet, Todd et Sloane ont insisté sur le danger qu'il y aurait à laisser les jeunes amateurs prendre contact avec les professionnels d'une manière régulière et suivie ; à l'inverse, il a paru qu'il y avait intérêt à permettre, qu'en certains cas, la barrière qui les sépare fut levée.

Que toute infraction aux règles de l'amateurisme entraîne la disqualification de l'amateur.

II. Que quiconque a été disqualifié ne puisse être requalifié que lorsque l'Union, Fédération ou Société dont il dépend, en dernière instance, aura décidé que la disqualification avait eu pour cause l'erreur, l'ignorance ou la bonne foi.

Cette formule proposée par M. Todd, délégué de la *National cyclist Union*, est suffisamment large et précise à la fois.

III. Que celui qui se procure de l'argent au moyen des prix qu'il a gagnés, perde par là même, sa qualité d'amateur.

Que la valeur des objets d'art ne soit pas forcément limitée, mais que cette valeur n'atteigne pas, en général, un chiffre trop élevé.

Le *New-York Athletic Club* avait demandé la limitation ainsi que les Sociétés australiennes qui proposaient de fixer au maximum de 3 liv. st. (75 francs). M. Rodd proposait 10 guinées (260 francs). Le Congrès n'a pas cru devoir entrer dans cette voie tout en désirant vivement que les prix ne soient que des « souvenirs » et non des récompenses par eux-mêmes.

IV. Que l'argent provenant des admissions sur le terrain puisse être partagé à titre d'indemnité de déplacement entre les Sociétés participantes, mais jamais entre les concurrents eux-mêmes ;

Qu'aucun concurrent ne puisse être admis à se déplacer isolément moyennant une indemnité offerte par une Société adverse si ce n'est par les soins et sur la désignation expresse de la Société dont il fait partie ;

Qu'en aucun cas les fonds ne puissent être directement versés au compétiteur mais remis à la Société dont il fait partie.

C'est probablement la seule manière dont on puisse, actuellement, régler cette question du *gate-money* et l'unanimité a été complète sur ce point.

V. Que, le pari public étant incompatible avec l'amateurisme, les Sociétés l'empêchent ou le restreignent par tous les moyens en leur pouvoir et spécialement en s'opposant à son organisation officielle dans les enceintes des concours.

Ce vœu a été jugé hardi par quelques personnes ; il paraîtra bien timide à nos correspondants d'Amérique et d'Australie qui ont conclu à l'absolue suppression du pari, ces derniers souhaitant même qu'une loi permit de dresser procès-verbal à tous parieurs pris sur le fait, en public aussi bien qu'en particulier.

VI. Que la tendance de tous les sports, sans exception, soit vers l'amateurisme pur, aucun motif permanent n'existant dans aucun sport pour légitimer les prix en espèces ; mais qu'en ce qui concerne les courses de chevaux, le tir et le yachting, la définition générale de l'amateur ne leur soit pas momentanément appliquée.

Ce numéro du programme a donné lieu à une discussion particulièrement brillante. MM. le comte de Villers, Todd et beaucoup de leurs collègues ont insisté sur ce point que l'argument tiré du chiffre élevé des dépenses nécessitées par certains sports, n'avait aucune valeur ; pourquoi dispenserait-on des personnes riches d'observer en grand ce que de moins fortunés ont l'obligation d'observer en petit ; l'amateurisme ne change par de nature avec la fortune des gens et c'est manquer à ses lois que de gagner de l'argent en tirant des pigeons. Mais M. le comte de Pourtalès a fait sagement observer que certains sports avaient des racines trop profondes, tant en France que dans les autres pays, pour qu'on puisse en un instant modifier du tout au tout les règlements en vigueur, quelque défectueux que fussent d'ailleurs ces règlements.

Certains étaient alors d'avis d'é luder la difficulté en limitant la compétence du Congrès aux sports athlétiques proprement dits. Mais l'Assemblée a jugé

que ce serait là une conduite peu digne du Congrès et elle a courageusement proclamé que les prix en espèces n'étaient nulle part indispensables.

VII. Qu'on ne puisse être amateur dans un sport et professionnel dans un autre.

LES JEUX OLYMPIQUES

En ce qui concerne les Jeux Olympiques, les vœux suivants ont été émis à l'unanimité. La commission avait réservé la question de savoir où auraient lieu les premiers Jeux Olympiques, en 1896. Après un discours de M. Bikélas, vivement appuyé par MM. Sloane, Gondinet, de Coubertin et de Villers, le Congrès a décidé que les Jeux auraient lieu à Athènes. Cette décision a été prise par acclamation et saluée par de chaleureux applaudissements.

VIII. Que nul doute ne pouvant exister sur les avantages que présente le rétablissement des Jeux Olympiques tant au point de vue de l'athlétisme qu'au point de vue moral et international, ces jeux soient rétablis sur des bases et dans des conditions conformes aux nécessités de la vie moderne,

IX. Que, sauf en ce qui concerne l'escrime, il ne soit organisé de concours olympiques que pour les amateurs.

X. Que le Comité International chargé de l'organisation des Jeux Olympiques introduise dans son règlement une clause lui donnant le droit d'exclure du concours toute personne qui, par ses actes antérieurs, pourrait porter atteinte à la considération de l'institution.

XI. Que nul pays n'ait le droit de se faire représenter aux Jeux Olympiques par d'autres que par ses nationaux et que, dans chaque pays, il soit procédé avant l'époque des jeux à des épreuves éliminatoires de nature à ne désigner, pour y prendre part, que de véritables champions, dans chaque genre de sport.

XII. Que les Sports suivants soient, autant que possible, représentés aux Jeux Olympiques.

Sports Athlétiques proprement dits (courses et concours).

Sports Nautiques (courses à l'aviron et à la voile ; natation).

Jeux Athlétiques (Football, Lawn-tennis, Paume, etc.

Patinage.

Escrime, Boxe, Lutte.

Sports hippiques, Polo.

Tir et Gymnastique.

Vélocipédie.

Qu'en ce qui concerne les Sports Athlétiques proprement dits, il soit institué un Championnat général d'athlétisme sous le nom de « Pentathlon. »

Qu'en outre, à l'occasion des Jeux Olympiques, un prix d'alpinisme soit attribué à l'ascension la plus intéressante accomplie sur un point quelconque du globe, depuis le dernier concours.

XIII. Que les Jeux Olympiques aient lieu la première fois à Athènes, en 1896, et pour la seconde fois à Paris, en 1900, et ensuite de quatre ans en quatre ans, dans d'autres villes du monde.

XIV. Que, les Jeux Olympiques ne pouvant réussir qu'avec l'appui des gouvernements, le Comité international fasse toutes les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics afin de s'assurer leur concours officiel.

NOUVELLES DIVERSES

LE TÉLÉGRAMME DE S. M. LE ROI DES HELLÈNES

Au cours du Congrès, S. M. le Roi Georges a bien voulu adresser la dépêche suivante à M. Criésis, chargé d'affaires de Grèce à Paris qui l'a immédiatement transmise au commissaire général :

Tatoi, 9121 juin 1894.

Très sensible à la demande si courtoise du baron de Coubertin, je le prie, ainsi que les membres du Congrès, de recevoir, avec mes remerciements sincères, mes meilleurs vœux pour le rétablissement des Jeux Olympiques.

GEORGE.

— 0 —

LA MORT DU PRÉSIDENT CARNOT

Un grand nombre des Sociétés étrangères qui ont pris part au Congrès, ont tenu, à l'occasion du deuil national si tragiquement ouvert le lendemain même de la clôture du Congrès, à envoyer à l'*Union des Sports athlétiques* et aux commissaires l'assurance de leur vive sympathie. Nous les remercions de ces précieux témoignages d'amicale solidarité qui nous ont sincèrement touchés, ainsi que des hommages rendus à l'auguste mémoire du Président de la République française.

L'abondance des matières nous force à ajourner la publication du discours de M. le baron de Courcel qui paraîtra in-extenso dans le prochain numéro du BULLETIN.

PARIS. — IMP. CHARLES SCHLAEGER, 257, RUE SAINT-HONORÉ.

Le Gérant : A. DESBOIS.